

CONCERTATION DES SYNDICATS DE LA MENUISERIE EXTERIEURE : PREPARATION POUR LA REPRISE PARTIELLE D'ACTIVITE

Le 31 mars 2020 – L'organisation professionnelle représentative des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries extérieures en profilés aluminium et cloisons démontables et mobiles (SNFA) et l'Union des Fabricants de Menuiseries (UFME) se mobilisent pour mettre en place les conditions de sécurité adaptées permettant d'envisager la reprise de leur activité.

2 MOTS D'ORDRE : MOBILISATION ET SOLIDARITE

Alors que les sites de production ont pour la majorité suspendu leurs activités depuis deux semaines, ces organisations professionnelles ont à cœur d'accompagner et de soutenir les professionnels de la filière.

Dans la continuité des mouvements de reprise d'activité du secteur de la construction et de l'action de la Fédération Française du Bâtiment pour organiser la reprise des chantiers, le SNFA et l'UFME ont entrepris une opération de concertation et de coordination avec leurs adhérents pour déployer deux dispositifs en vue d'une reprise progressive :

1. Mise en place, dans les ateliers de production, de mesures de sécurité sanitaire renforcées, garantissant l'intégrité physique des salariés, et conformes aux directives de l'Etat. Mise en place de plans de continuité d'activité propres à chaque site de production sur la base de consignes validées par les Ministères de la Santé et des Solidarités, du Travail et des représentants de salariés, reprises dans le guide de l'UIMM.
2. Définition commune des règles de sécurité renforcées sur les chantiers, que ce soit sur les gros chantiers ou chez les particuliers, et spécifiques aux métiers de la filière, conformément au Guide de l'OPPBTP à paraître.

Ceci, tout en gardant en tête d'assurer la sécurité sanitaire des salariés et des maîtres d'ouvrage.

UNE REPRISE PROGRESSIVE ET CONCERTEE A PARTIR DES SEMAINES 15 - 16

Pour répondre à la demande croissante des clients, qui progressivement, reprennent leur activité, les deux organisations ont décidé un redémarrage partiel, à partir des semaines 15 - 16.

C'est, à ce jour, une situation de concertation et de coordination unique !